

26/12/2025/H00:07:18

Une locataire refuse de quitter le logement Airbnb qu'elle occupe illégalement depuis mars 2022 à Los Angeles. Elle ne paie plus le loyer depuis un an et demi.

[Airbnb: elle réclame 95.000 euros pour quitter le logement qu'elle occupe illégalement - Figaro Immobilier](https://immobilier.lefigaro.fr/article/airbnb-elle-reclame-95-000-euros-pour-quitter-le-logement-qu'elle-occupe-illegalement_7322f81a-6679-11ee-8a67-ab98d22356f3/)

Figaro Immobilier

Airbnb: elle réclame 95.000 euros pour quitter le logement qu'elle occupe illégalement Une locataire refuse de quitter le logement Airbnb qu'elle occupe illégalement depuis mars 2022 à Los Angeles. Elle ne paie plus le loyer depuis un an et demi.

Mis à jour le 10/10/23 09:29

La locataire ne paie plus son loyer depuis 540 jours et allègue que le logement n'est pas conforme aux règles de sécurité en vigueur et qu'elle n'a donc pas à s'acquitter du loyer. La locataire ne paie plus son loyer depuis 540 jours et allègue que le logement n'est pas conforme aux règles de sécurité en vigueur et qu'elle n'a donc pas à s'acquitter du loyer. Crédit Photo : 614285045/insta_photos - stock.adobe.com

Les locataires mauvais payeurs ne sont pas l'apanage des locations de longue durée. Les locations touristiques ne sont pas épargnées. Elizabeth louait un logement sur Airbnb à Los Angeles et son séjour a pris fin le 19 mars 2022. Et pourtant, elle demeure aujourd'hui encore dans le même bien sans payer sa location pour autant. Elle exige même des frais de déménagement de 100.000 dollars, soit 95.000 euros. L'avocat du propriétaire la surnomme «la locataire de l'enfer». Il poursuit la locataire en justice pour récupérer 58.000 dollars de loyers impayés, soit 55.000 euros et souhaite expulser la locataire. L'intéressée a, elle, déposé plainte contre le propriétaire l'accusant de négligence et de nuisance.

Tout commence en septembre 2021 lorsque Sascha loue son bien pour une durée de 6 mois pour 105 dollars par nuit, soit 99 euros, à Elizabeth. Au début, les relations sont cordiales. Quelques mois plus tard, la locataire se plaint du non-fonctionnement des volets électriques. Sascha se rend sur place et remarque des signes de moisissure et un dégât des eaux qui n'étaient pas là avant le séjour d'Elizabeth selon lui. Pour la locataire, il était au courant de ce problème de moisissure avant qu'elle loue le bien et il l'a harcelée pour qu'elle quitte les lieux en plaçant des sacs-poubelles devant sa porte, en coupant l'eau chaude et en entrant illégalement dans la maison.

Il décide alors de réparer les dégâts et propose à la locataire de s'installer dans un hôtel pendant les réparations. Hôtel payé par ses soins. La locataire refuse. Sascha accepte alors de manière informelle qu'elle demeure dans les lieux jusqu'au 12 avril, donc au-delà de la date de départ prévue. «Elle a

demandé plus de temps, mais je lui ai dit que ce n'était pas possible car j'avais d'autres réservations Airbnb à venir. Mais ensuite j'ai essayé d'être gentil et de lui donner quelques semaines supplémentaires», se confie Sascha au Los Angeles Times.

Un loyer impayé depuis 540 jours Elizabeth ne quitte toutefois pas les lieux après le 12 avril. Désemparé, l'hôte va même jusqu'à lui proposer 2000 dollars, soit plus de 1800 euros, pour déménager. «Vous n'avez plus de réservation après le 12 avril et je vous considérerai comme un intrus dans ma propriété. Après cette date, j'utilisera mes droits légaux pour vous expulser de ma propriété», lui écrit-il par mail.

L'erreur de l'hôte? Lui avoir accordé plus de temps que le délai imparti. Airbnb a supprimé le compte de la locataire mais a assuré que l'hôte a prolongé la durée du séjour en dehors de la plateforme Airbnb. Il ne s'agit donc plus d'une affaire impliquant la société, selon Airbnb, mais d'une affaire personnelle. «Comment peut-on rester chez quelqu'un pendant un an et demi sans ressentir aucun sentiment de gêne ou de responsabilité?», s'interroge le propriétaire.

La locataire ne paie plus son loyer depuis 540 jours et allègue que le logement n'est pas conforme aux règles de sécurité en vigueur et qu'elle n'a donc pas à s'acquitter du loyer. Elle a contacté le département du bâtiment et de la sécurité de la Ville qui a considéré que le bien n'était pas conforme et a envoyé une amende de 660 dollars, soit environ 625 euros, à Sascha. Ce dernier a annulé toutes les demandes de réservations à venir et ne souhaite plus jamais mettre en location son bien.

From:
<http://elsenews.com/> - ElseNews



Permanent link:
<http://elsenews.com/doku.php/elsenews/spot-2023-10/abus5locataire5airbnb>

Last update: **10/10/2023/H14:33:12**